

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Contrat de location de la résidence pour personnes âgées « Arago » sise 49, boulevard Arago 75013 - Paris

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment ses articles L 123-4 à L 123-9, R 123-22, R 123-39 à R 123-48,

Vu le décret n° 2021-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code civil et notamment ses articles 1713 à 1762,

Vu la décision du Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse en date du 7 avril 2026 approuvant la cession à 3F Résidences de l'ensemble immobilier sis 49, boulevard Arago 75013 - Paris,

Vu la promesse de vente sous conditions suspensives conclue le 24 juin 2026 entre la Caisse nationale d'assurance vieillesse et 3F Résidences portant sur l'ensemble immobilier sis 49, boulevard Arago 75013 - Paris,

Vu l'agrément délivré par la Ville de Paris le 5 janvier 2026 en vue de la réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration portant sur la résidence pour personnes âgées « Arago », sise 49, boulevard Arago - 75013 Paris,

Vu le projet de contrat de location de la résidence pour personnes âgées « Arago » sise 49, boulevard Arago - 75013 Paris,

Vu le mémoire du Directeur général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif au projet de contrat de location de la résidence pour personnes âgées « Arago », sise 49, boulevard Arago - 75013 Paris,

Délibère

Article 1

Approuve le projet de contrat de location portant sur la résidence pour personnes âgées « Arago », sise 49, boulevard Arago – 75013 Paris.

Article 2

Autorise le Directeur général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris à signer avec 3F Résidences ledit contrat ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3

Les dépenses en résultant seront affectées aux comptes 6132 et 614 du budget général.

P/le Président
du Conseil d'Administration

Fatoumata KONE

